

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHE TERRITORIAL

SESSION 2005

COMPOSITION DE DROIT PUBLIC

Durée : 3 heures
Coefficient : 3

EPREUVE N° 40

SUJET :

La décentralisation : peut-on parler « d'un Acte II » ?

NOTA :

- 2 points seront retirés de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.